



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du
Mercredi 30 novembre 2011
à PENMARC'H

COMPTE-RENDU

Convoqué par lettre ou courriel du 24 novembre 2011, le conseil de communauté s'est réuni à la salle Cap Caval de PENMARC'H, le **mercredi 30 novembre 2011** à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur STANZEL.

Sont présents :

COMBRIT	MM. GAONAC'H, LOUSSOUARN, LE BERRE
GUILVINEC	MM. BRUNOT, TANNEAU, LE BALC'H
ILE TUDY	MM. GLOAGUEN, NIRPOT
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LAOUENAN, LE DREAU, MEHU, PIETE
PENMARC'H	MM. LE NY, PEOCH, Mme QUEFFELEC, M. STANZEL
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme AYMER, M. LUCAS, Mme SCOARNEC
PLOMEUR	Mmes GOUZIEN, LAURENT, M. SOURON
PONT-L'ABBE	M. BINET, Mme BLANCHET, MM. CANEVET, COUÏC, Mme LE BERRE Gaëlle, M. LE FLOCH, Mme MELL et M. PAUBERT
SAINT-JEAN-TROLIMON	MM. AUGÉ & CARIOU
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CHEVRIER, Mme LE BERRE Marie-Hélène
TREGUENNEC	M. BOUCHER
TREMEOC	MM. KERDRANVAT, l'HELGOUARC'H

Absents excusés suppléés :

M. ROPITAUX (Le GUILVINEC) par M. LE BALC'H ; M. LE COQ (PLOBANNALEC LESCONIL) par Mme SCOARNEC

Absents excusés ayant donné procuration :

M. DUPRE (COMBRIT) à M. LOUSSOUARN ; Mme TANGUY (Le GUILVINEC) à M. TANNEAU ; M. GUICHAOUA (PENMARC'H) à M. le NY ; Mme LAZARD (PENMARC'H) à Mme QUEFFELEC ; M. OLIVIER (PENMARC'H) à M. STANZEL ; M. FLAGEUL (TREGUENNEC) à M. BOUCHER

Suppléants présents sans prendre part au vote :

M. BERNARD, conseiller suppléant de PONT L'ABBE ; Mme ZAMUNER, conseillère suppléante de LOCTUDY ; M. Marcel GARREC, conseiller suppléant de PLOMEUR ; M. LE COSSEC, conseiller suppléant de SAINT-JEAN-TROLIMON.

Assistent également à la réunion :

Mmes FEAT, LE GAL, LAURENT, M. PIMENTEL de la CCPBS, les représentants de la presse locale.

M. LE NY se porte volontaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur STANZEL demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Personne ne se manifeste. Le Président considère donc le compte rendu du 29 septembre 2011 adopté.

Le Président excuse Mme LAZARD, Maire, retenue hors département. Il fait procéder à l'appel; avec 39 présents et 6 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 45.

M. STANZEL rappelle l'ordre du jour de cette séance importante et les enjeux stratégiques. Pour lui, il s'agit « *d'acter ces évolutions* » et rappelle les nouvelles compétences de la communauté de communes : aménagement de l'espace, le développement économique et touristique, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipement sportifs... l'action sociale d'intérêt communautaire, la production et la distribution de l'eau potable, etc...

Le Président explique que globalement les compétences ont reçu un accueil favorable de l'ensemble des 12 communes et s'en réjouit. Il précise qu'hormis deux thèmes : la politique du logement, du cadre de vie, et l'action sociale, l'accord des communes a été unanime.

Aménagement de l'espace	Accord à l'unanimité
Développement économique et touristique	Accord à l'unanimité
Protection et mise en valeur de l'environnement	Accord à l'unanimité
Politique du logement et du cadre de vie	Accord de 8 communes sur 12 représentant 62% de la population.
Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs	Accord à l'unanimité
Action sociale d'intérêt communautaire	Accord de 9 communes sur 12 représentant 70% de la population.
Production et distribution d'eau potable	Accord à l'unanimité

M. STANZEL enregistre les remarques concernant notamment les déplacements, l'intermodalité, le réseau de rabattement, ce qui a amené les 4 communes de la minorité à voter contre ce bloc.

Concernant l'Action sociale, qui sera la nouveauté majeure de cette évolution, 3 communes ont fait part de leur désaccord. La commune du GUILVINEC a voté pour.

Le Président rappelle l'obligation d'une majorité qualifiée pour que cette évolution statutaire soit acceptée.

Pour le Président, la communauté de communes a franchi un grand pas en avant. Il rappelle qu'il n'y aura pas de vote maintenant. Il s'agit de prendre acte des délibérations des communes et de les transmettre au Préfet qui prendra un arrêté préfectoral modifiant les statuts.

Monsieur STANZEL fait remarquer que tous les thèmes n'évolueront pas au même rythme : « *On ira plus vite sur certains mais il faut donner un peu de temps au temps.* »

Il prend l'exemple du portage des repas où il faudra au moins un an pour réfléchir à l'organisation mais également par respect pour les agents.

Sur la politique de l'environnement, 6 mois environ devraient suffire pour définir les espaces naturels sensibles et organiser cette compétence communautaire.

D'autres thèmes comme le numérique, le commerce de proximité de Tréméoc peuvent avancer plus rapidement. Un calendrier est proposé à titre indicatif.

Pour le Président, il faudra aussi réfléchir au transfert de charges. Il propose la création d'une commission locale d'évaluation des charges (CLECT) qui sera amenée à en débattre et qui devra s'entourer d'un expert comptable pour une réelle transparence des chiffres et dans l'intérêt et le respect de tout le monde avec équité.

Monsieur STANZEL propose que la commission soit composée d'un élu par commune, de préférence un conseiller communautaire, et d'un suppléant. Il est d'avis que même si les suppléants n'assistent pas à la réunion, ils reçoivent les documents ainsi que les comptes-rendus.

Pour le Président, il est important que les communes soient associées, comme il est important que la communauté soit également représentée en tant qu'institution et propose comme représentation communautaire, le Président et le vice-Président en charge des finances. Il précise que les conseils municipaux seront amenés à proposer des noms.

Pour le Président, *on change de braquet, on va vers une communauté de communes plus ambitieuse, en réponse aux attentes de la population.* Le nouveau projet est attractif et il sera important de le réaliser en limitant la pression fiscale.

Le Président se félicite du travail qui a été mené depuis un an et demi pour ce projet de territoire, dans un esprit solidaire et avec la volonté d'avancer ensemble. Ainsi toutes les communes y trouvent leur compte, qu'elles soient petites ou grandes, urbaines ou rurales, industrielles, commerçantes, touristiques.

Monsieur PIETE explique que *depuis que la communauté de communes existe, c'est la 3ème CLECT et que jusqu'à présent la représentativité des communes était égalitaire. Aujourd'hui c'est une innovation. Deux communes auront deux représentants : Penmarc'h et Ile Tudy. Pourquoi changer ?*

Pour le vice-Président, *la communauté de communes devient Penmarc'h communauté et cela sent le verrouillage.*

Un représentant par commune lui semblait raisonnable. *De plus, au plan de la légalité, comment justifier ?*

Monsieur STANZEL réagit et trouve intolérables les propos tenus. *Tu n'as pas l'esprit communautaire. Moi ou Daniel, on représente la communauté. Il y a deux parties. On a changé de système. Ça témoigne d'un esprit communautaire qui n'est pas au rendez-vous. Quand je suis à la communauté de communes, je ne suis pas Penmarchais. C'est un procès d'intention inqualifiable. On n'est plus à une superposition, il y a un esprit communautaire, c'est un groupe qui maintenant s'exprime.*

Monsieur GLOAGUEN ajoute qu'il n'y a pas mainmise ile tudiste. *Il n'y a jamais eu de problème à la CLECT, juste des mathématiques. Pourquoi y en aurait-il maintenant.* Il estime normal que le vice-Président aux finances soit présent au sein de cette commission.

Monsieur COUIC dit se sentir obligé de prendre la parole. *Ce que tu dis Joël, montre bien pourquoi nous avons eu tant de difficultés à nous comprendre.* On a fait là tout un travail politique au sens noble du terme pour améliorer les services aux habitants, au meilleur prix.

Pour le vice-Président, il n'y a pas de rapport de force entre les 12 communes. Si c'était le cas, il ne fallait pas commencer. Il explique que la minorité du conseil municipal de PONT-L'ABBE a exprimé le même point de vue que l'ensemble du conseil.

Monsieur STANZEL rappelle que le Président préside pour tous.

Le Président met au vote la composition de la CLECT.

Contre : 3 (M. PIETE, LAOUENAN, LE DREAU)

Abstention : 1 (M. MEHU)

Pour : 41

Stade d'athlétisme communautaire

Monsieur STANZEL explique que le projet entre dans sa phase de concrétisation et rappelle la définition du programme (cf. rapport). Il précise que ce stade de niveau inter-régional est très attendu par les fédérations, et soutenu financièrement avec une contribution importante du contrat de territoire.

Le Président rappelle que pendant la phase des travaux, le terrain actuel de rugby ne sera plus opérationnel du fait de son emplacement dans l'emprise du futur stade.

Le Président tient à remercier la commune de Tréffiagat qui propose de mettre à disposition un terrain de rugby pendant les travaux. Afin de ne pas pénaliser trop longtemps le club de rugby, la livraison du futur terrain d'entraînement de rugby est fixée à la rentrée 2013.

(19 h 05, arrivée B. LE FLOCH; pas de changement du nombre de votants)

Le Président demande au conseil l'autorisation sur le programme, l'approbation du plan de financement et l'autorisation de signer une convention avec la Ville de Pont l'Abbé. Il signale dans ce cadre la mise en place de fonds de concours pour se partager des frais d'infrastructures.

Monsieur STANZEL se félicite de la bonne collaboration avec la Ville de Pont l'Abbé pour mener à bien ce projet. *On est dans le concret. On en parlait depuis longtemps : 1991... Il aura quand même fallu attendre 20 ans.*

Monsieur LAOUENAN demande si une estimation des coûts de fonctionnement a été faite.

Le Président pense qu'il faudra recruter au moins une personne qui sera chargée de l'entretien, la surveillance... la pédagogie avec les utilisateurs, les relations conviviales. Il ajoute qu'il est d'ailleurs envisagé la construction d'une maison de gardien. Cette embauche sera envisagée en collaboration avec la ville de Pont l'Abbé.

Monsieur COUIC souligne l'inauguration récente à LOCTUDY d'une magnifique salle de sports, qui est un équipement de très grande qualité.

Pour le vice-Président, le travail engagé ne se conclurait pas aujourd'hui si on ne s'installait pas dans un climat de confiance entre la Communauté de Communes et la Ville de PONT l'ABBE. Il explique que dans le protocole, *tout n'est pas arrêté, mais on souhaite ne pas attendre plus pour que le projet se concrétise : « tout vient à point à qui sait attendre »*. *Le désir est d'y arriver ensemble. Il a bien fallu adopter une cote mal taillée. Si on doit calculer au plus juste, ergoter...on n'avance pas, c'est le seul moyen pour avancer sur les projets communautaires. Ce projet s'inscrit dans une démarche de travail en commun et non de rapport de force.*

Monsieur COUIC souligne que la taille de l'équipement communautaire limitera peut être la place laissée aux équipements sportifs de Pont l'Abbé que la ville souhaite transférer depuis le site du Lambour.

Monsieur COUIC ajoute que *Pont l'Abbé aura ce stade sur son territoire mais ne s'est pas battu pour l'obtenir. Nous avons eu un débat. La commune n'était pas demandeur au début. Pont l'Abbé n'est pas hégémonique au moins sur ce point-là.*

Pour le Président, il n'y aura pas de perdant-perdant mais du gagnant-gagnant.

Monsieur TANNEAU rappelle *qu'on est venu pour travailler*. Il aimerait que les propos se calment. Il a la volonté de travailler dans un climat serein.

Monsieur LE DREAU demande si le terrain central sera exclusivement réservé au rugby et quid de l'acquisition de terrain.

Monsieur COUIC répond qu'il a obtenu l'accord du propriétaire et qu'il reste à rédiger les actes.

Monsieur MEHU demande des précisions sur l'aide du CNDS. Le Président fait référence en réponse au travail mené avec Didier RUEL, de la Ligue régionale d'athlétisme et qui a largement accompagné la communauté de communes dans la préparation de ce dossier. Il précise que Monsieur GARREC, directeur de la DDCS, est attentif aussi à ce dossier.

Monsieur MEHU trouve légitime de mettre le stade à Pont l'Abbé à cause de la proximité des établissements scolaires.

Le Président met au vote. Accord unanime.

Achat de terrain à Hent Croas - TVA

Monsieur COUIC rappelle que c'est une régularisation et qu'il s'agit de préciser que le prix de 26 € est un montant HT. Il explique que cela ne remet pas en cause les accords passés avec M. LE ROY.

Monsieur STANZEL ajoute qu'il s'agit un problème fiscal et qu'il y a neutralité financière.

Monsieur COUIC met au vote : Accord unanime du conseil.

Marchés - Tri collecte sélective

Monsieur SOURON donne lecture du rapport préparatoire. Il explique que la Commission d'appel d'offres a attribué le marché à ECOTRI pour un montant de 351.412,67 € sur la base du détail estimatif.

Le conseil à l'unanimité autorise le Président à signer le marché à intervenir avec ECOTRI.

Marché - Acquisition d'une benne à ordures ménagères

Monsieur SOURON rappelle que la commission d'appel d'offres a choisi les prestations de Renault, Faun et Terberg pour un montant total de 200.362,29 € pour l'achat d'une benne à ordures ménagères de 26 tonnes.

Le vice-Président demande s'il y a des questions et met au vote. Accord unanime du conseil pour autoriser le Président à signer le marché.

Avenant au marché de travaux de mise aux normes de Lezinadou – Phase 2

Monsieur SOURON donne lecture du rapport et précise que les travaux ont démarré.

L'avenant a pour objet :

- La suppression de l'option photovoltaïque
- Le déplacement de l'aire de lavage des BOM
- La création d'un parking VL.

M. BINET regrette l'abandon de l'option photovoltaïque : c'était un beau projet et on le supprime pour des raisons qui sont vraiment conjoncturelles et qui peuvent évoluer. Il rappelle la tension politique dans le domaine énergétique, la pression pour valoriser le nucléaire et la baisse des soutiens aux énergies renouvelables.

Monsieur SOURON dit ne pas être certain du tout d'un retour à un tarif intéressant pour le photovoltaïque.

En réponse à Yves CANEVET, le vice-président précise que les travaux devraient être achevés en septembre 2012.

Le Président précise que l'abandon de l'option photovoltaïque n'est pas irrémédiable car on pourra trouver des solutions si les coûts de rachat évoluent.

Par contre, il y aura des panneaux au CETD en partenariat avec le SDEF.

Madame LAURENT s'inquiète au sujet de l'aire de lavage, suite au rapport de DCI missionné par la commune, qui préconise une réduction des apports de Lezinadou, sinon la commune serait dans l'obligation de réaliser un bassin tampon de 200.000 € à sa charge.

Monsieur SOURON regrette que la communauté de communes n'ait jamais été invitée aux réunions au cours de cette étude. Il propose une réunion de travail spécifique entre la communauté et la mairie pour traiter de ce sujet.

Madame LAURENT décide de s'abstenir sur le vote, mais précise qu'elle est ouverte à la discussion.

Le projet d'avenant est mis au vote : 2 abstentions et 43 pour.

Marché - Acquisition d'un broyeur de déchets verts

Monsieur SOURON donne lecture du rapport et précise que le montant sera certainement inférieur à 350 000 € mais qu'il a été prévu une marge de sécurité.

Monsieur le DREAU s'interroge sur l'anticipation de la procédure envisagée et sa légalité.

Madame BUANNIC : *Vous avez fait des études, ce chiffre ne sort pas de rien.*

Le vice-Président répond que la dépense sera probablement aux alentours de 250 000 €.

Sortie de M. COUIC

Le vice-Président met au vote. Unanimité (44 voix).

Retour de M. COUIC

Avenant ANTEA pour le marché de maîtrise d'œuvre pour extension ISDnd

Monsieur SOURON donne lecture du rapport et rappelle le montant de 9 400 € pour ce 4^{ème} avenant qui fait passer le marché de 142 790 à 152 190 € HT.

Monsieur LOUSSOUARN précise que la commune de COMBRIT va s'abstenir. Il craint un éventuel rejet dans le ruisseau de Corroarc'h, même après la station de traitement ce qui, pour lui, est incompatible avec activités des jeunes professionnels qui souhaiteraient s'installer en conchyliculture.

Le Président et M. GLOAGUEN partagent ce point de vue mais disent être néanmoins dans l'obligation de réaliser l'étude.

Le vice-Président met au vote. Le conseil par 4 abstentions et 41 voix, autorise le Président à signer cet avenant.

Marché complémentaire avec OTV

Monsieur SOURON rappelle au conseil les travaux envisagés ainsi que le montage financier.

Le vice-Président met au vote. Accord unanime du conseil.

Marché complémentaire de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet BOURGOIS

Accord unanime du conseil pour autoriser le Président à signer le marché complémentaire, de maîtrise d'œuvre, suite au marché complémentaire OTV, avec le Cabinet BOURGOIS à hauteur de 13 370 €.

Encaissement des P.V.R.

Monsieur AUGÉ rappelle qu'un courrier a été adressé aux communes leur demandant le versement de la part remboursable des PVR.

Le vice-Président demande aux communes si elles sont d'accord sur les chiffres présentés dans le rapport.

La commune de PLOBANNALEC LESCONIL n'a pas objection.

La commune de LOCTUDY fait part de son désaccord sur les chiffres, M. PIETE signale un oubli de Bremoguer mais attend que les travaux soient achevés (Mejou Erc'h)

Jacques AUGÉ propose des conventions si nécessaire pour étaler les reversements.

Juridiquement, les PVR sont notifiées au moment des PC, mais tous les permis n'ont pas été délivrés et des paiements ont déjà été faits.

Le Président souligne qu'avec ce fonctionnement il y a beaucoup d'argent dehors sur des recettes aléatoires, dépendant des autorisations d'urbanisme délivrées par les communes.

Le dossier est ajourné et sera présenté à un prochain conseil avec les précisions demandées.

Décision budgétaire modificative

Monsieur GLOAGUEN donne lecture du rapport et met au vote.

Accord unanime du conseil.

Dégrèvement de la TEOM pour assujettis à la Redevance Spéciale

Monsieur SOURON rappelle la délibération du 29 septembre 2011 et invite les élus prendre connaissance de la liste complémentaire des établissements assujettis à la redevance spéciale déchets jointe en annexe du rapport et met au vote.

Accord unanime du conseil pour valider cette liste complémentaire de quatre établissements.

Formation du personnel, validation charte et plan de formation

Monsieur GLOAGUEN donne lecture du rapport et rappelle que la charte et le plan de formation ont été validés en CTP le 29 septembre 2011.

Le vice-Président met au vote. Accord unanime.

Modification du tableau des effectifs

Après lecture du rapport, Monsieur GLOAGUEN met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour supprimer le poste de Technicien « eau » au 1^{er} janvier 2012.

ADDITIF sur questions urgentes

Décision modificative - Budget annexe de l'eau

M. PIETE expose au conseil qu'une inscription nouvelle doit être portée au chapitre 67 pour la prise en compte de fonds de concours (35.000 €) à verser aux communes, notamment à PLONEOUR (à hauteur de 10% du montant des travaux sur une canalisation qui dessert aussi la commune de Treguenec) ; et pour un remboursement à la région (5.000€) d'un trop perçu de subvention sur le programme bassin versant 2009.

Pour faire face à ces dépenses supplémentaires, un complément de crédit peut être porté en recette de fonctionnement à l'article 7012, le produit de la surtaxe sur la vente de l'eau étant supérieur à l'inscription portée au budget primitif.

Le vice-Président demande s'il y a des questions et met au vote. Accord unanime du conseil.

Monsieur PIETE en profite pour informer le conseil sur le niveau de la ressource. *On gagne centimètre par centimètre mais nous sommes toujours en régime dérogatoire pour débit réservé.*

Pour sa part, le Président tient à remercier tout particulièrement les bigoudens pour leur civisme en matière d'économies d'eau. Il souligne qu'ils continuent à maîtriser leur consommation.

Avenant au contrat d'exploitation avec GEVAL

Monsieur SOURON rappelle que suite l'arrêt du BRS, il a été signé un avenant au contrat d'exploitation avec GEVAL.

Il propose à l'assemblée de signer un avenant de prolongation pour une période supplémentaire allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012, voire au 30 avril, aux mêmes conditions financières que l'avenant en cours. Le gain estimé pour la collectivité serait de 88 000 €/an.

A l'unanimité, le conseil valide la proposition d'avenant de prolongation avec GEVAL

Contrat de territoire

Monsieur STANZEL explique que ce contrat de territoire est dans le prolongement du projet de territoire et de l'évolution des compétences.

Il précise que ce contrat est conclu pour 6 ans avec une clause de revoyure à mi-parcours et s'articule autour de 3 enjeux principaux : la maritimité, le développement durable et la politique de solidarité. Il ajoute que l'objectif a été de mettre des projets structurants, pour un engagement financier du département sur des bonifications de subvention, avec une répartition homogène sur le territoire. Le volume financier des projets est de près de 5 M€ sur 6 ans.

Le Président fait part de la liste des projets retenus dans le cadre du projet de contrat de territoire.

David CHEVRIER lit un texte, en son nom, celui de Madame le Maire du GUILVINEC, des deux conseils municipaux et du conseil syndical du SIVU.

Le texte est joint en annexe.

Il conclut en précisant qu'il a été très déçu de la décision du Conseil général à l'issue des comités de pilotage du contrat de territoire.

Le Président fait part d'un entretien avec Pierre MAILLE et précise que le Conseil Général ne ferme absolument pas la porte. Ainsi, page 26 du contrat un paragraphe est de nature à rassurer Treffiat et Le Guilvinec. Une étude précisera les capacités d'accueil pour le sud Finistère en matière de plaisance. Ensuite, en fonction de l'étude, le projet pourrait être inscrit dans le cadre de la révision à mi-parcours.

David CHEVRIER rappelle trois années d'études et que la demande était d'être soutenu dans le projet. Celui-ci se concrétise aujourd'hui. Il précise que ce projet sera créateur d'emplois et que des entreprises anticipent d'ores et déjà en cherchant à s'installer à Toul Car Bras.

Joël PIETE regrette le sort réservé aux deux dossiers présentés par la commune de LOCTUDY. Il s'étonne de la manière de procéder : *nous n'avons jamais eu de mode d'emploi. Ça s'est fait dans des conditions assez opaques.*

Les propositions de LOCTUDY portaient d'une part sur la digue de Pen ar Veur (GR 34), avec une modicité de la somme à 15 000 € ; d'autre part sur l'orgue : *pas une boîte à cantiques, un orgue à consonance germanique.* Il n'y en a aucun en Bretagne. De plus le projet est lié à l'enseignement de l'orgue, car il y a seulement deux écoles dans le département, ce qui est insuffisant. Il manque aussi des concerts d'orgue. C'est donc un projet fort ; il est incompréhensible qu'il n'ait pas été retenu. Là aussi la somme est modeste. La commune de LOCTUDY méritait mieux.

Joël PIETE s'étonne aussi du projet retenu sur ISDnd de TREMEOC avec 400 000 € prévus : *vous avez vu les conditions.* Ce qui est imposé dans le PDEDMA, c'est d'accueillir une bonne partie des déchets du département, en tous cas du sud Finistère, ce qui amènera à une réduction de la durée de vie de l'installation, même avec son agrandissement. *On fera quoi dans 10 ans? C'est un marché de dupes.*

Joël PIETE se réjouit que les EHPAD figurent dans le contrat de territoire, mais précise que c'est un affichage ni plus ni moins : de toute façon ces projets auraient été financés.

Le Président précise en réponse que le GR 34 pourra bénéficier de fonds de concours de la communauté. En ce qui concerne l'ISDnd, sa durée de vie est de 18 ans même avec d'autres apports. Il précise que le Pays Bigouden Sud a aussi besoin des autres et qu'il est nécessaire d'avoir une solidarité départementale. On va essayer d'économiser nos installations, de mieux trier.

Loïc LE DREAU fait remarquer que la solidarité ne peut pas être à sens unique.

Vote : 4 contre, 1 abstention, 40 pour.

Avant de levée la séance, Monsieur STANZEL rappelle le calendrier des réunions à venir et souhaite au conseil de bonnes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 20 h 40.

Le secrétaire de séance,
Georges LE NY

Le Président,
Jean-Paul STANZEL



INTERVENTION DE DAVID CHEVRIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2011

PORT DE PLAISANCE

Monsieur Le Président,

Vous nous proposez, ce soir, d'adopter le Contrat de territoire que vous avez négocié avec le Président du Conseil Général. La plus-value de la démarche entreprise il y a un an réside principalement dans le choix de mettre en avant la maritimité, « orientation qui s'inscrit dans le projet stratégique 2010-2014 du Conseil Général (...) (pour) faire de la mer et du littoral un atout pour le Finistère ». C'est en ces termes qu'est résumé le sens du contrat.

Vous comprenez pourquoi le projet de port de plaisance entre Treffiagat et Guilvinec prend toute sa pertinence dans ce contrat. Il s'agit de l'investissement le plus important envisagé sur notre territoire communautaire. Déjà très avancé, - au point d'avoir été retenu comme exemplaire au niveau national, après instruction dans les services de l'Etat (DDTM, DREAL...)-, le projet de notre port suscite l'intérêt de nouvelles entreprises. Elles annoncent leur désir de s'installer à proximité.

L'embauche d'un ingénieur spécialisé, dès le 10 décembre prochain, va permettre d'accélérer le dossier en lien notamment avec les acteurs de la pêche - marins, entreprises de maintenance, CCI, ... - mais aussi tous ceux qui souhaitent être associés.

Il y a un an, le 10 décembre 2010, une lettre du Président du Conseil Général, signée par son Vice-Président délégué Mickaël Quernez, disait ceci, pour soutenir notre candidature à l'appel à projet « Ports exemplaires » :

« Votre projet apporte une réponse à la demande de places dans le Sud-Finistère, une escale touristique de choix, et contribue à la dynamique économique et sociale de notre territoire. C'est pourquoi je tiens à vous faire part de mon soutien à votre candidature ».

C'est pourquoi il est indispensable que le travail et l'ambition économique des deux équipes municipales de Treffiagat et du Guilvinec soient reconnus dans ce contrat.

La réalisation de ce nouveau port de plaisance entre totalement dans l'esprit de cette démarche contractuelle puisqu'elle « accompagne des projets structurants qui s'inscrivent dans des enjeux majeurs de développement du territoire (...), avec un effort de mutualisation des équipements ». – pour reprendre le texte du rapport. La mixité pêche-plaisance, notamment en matière d'infrastructure, étant l'un des atouts de notre projet.

Nous regrettons que notre demande de subvention pour les études complémentaires – demande modeste, 20 000 € / an..., mais symbolique – n'ait pas été retenue.

Nous prenons acte qu'un travail complémentaire au nôtre sur l'évaluation de la demande en pontons sera réalisé à l'initiative du Conseil Général.

Dans deux ans, l'étude d'impact devrait être terminée. Les montages juridiques choisis. Les études de rentabilité économique validées. Si tous les feux sont au vert, nous espérons un début de chantier fin 2014. Nous comptons sur les négociations de mi-parcours pour obtenir alors un soutien financier du Département, avec votre appui et celui de nos collègues communautaires.